

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 13 mars 2023

N° CM13032023-30
NB/CPG

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 7 mars 2023

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 28

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme E. BILLEAUD, M A. PERROTIN, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, M N. RIPAULT, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M F. RABAUD

Procuration à

M JC MARCHAND

Mme M. LERAY

"

M A. PERROTIN

Mme E. RABILIER

"

Mme I. BROSSET

Absent :

M C. PRIOU

Secrétaire : Mme N. FIORI

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE PROJET « DEVELOPPEUR LOCAL »

VU les articles L 332-24, L 332-25 et L 332-26 du Code Général de la Fonction Publique portant sur le recrutement d'agents à durée déterminée pour la réalisation d'un projet identifié ;

CONSIDERANT que le fonctionnement actuel des services nécessite de faire évoluer les effectifs de la collectivité afin que les missions suivantes soient prises en charge :

- **Patrimoine / Tourisme :**
 - › Suivi et développement des projets engagés dans le cadre du label « Petite Cité de Caractère »
 - › Développement du label « Station verte »
 - › Développement de la Mûroise (programmation, animation)
 - › Suivi et développement du projet culturel et patrimonial au Château

- **Culture et animations :**
 - › Programmation culturelle
 - . Piloter la mise en œuvre des projets proposition, conception, suivi et coordination avec les acteurs locaux et municipaux
 - . Assurer la gestion de projets culturels
 - . Développer et animer des partenariats
 - . Assurer la gestion administrative et financière de ces projets
 - . Assurer la coordination technique liée à l'accueil de spectacles, en lien avec les régisseurs des compagnies

- **Manager de centre-ville :**
 - › Animation et dynamisation du commerce local
 - › Information et orientation des commerçants
 - › Veille territoriale et prospection commerciale

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après un vote à main levée qui a donné, pour 28 votants, 22 voix pour et 6 abstentions :

DECIDE de créer un poste de chargé de projet « Développeur local » en CDD-Contrat de projet, à temps complet, pour une durée de 3 ans ;

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi de chargé de projet « Développeur local », au budget, chapitre 012.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Nicole FIORI
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire